

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT SAINT-PIERRE

Séance du 17 avril 2024 à 10h
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur BELLAGUET, Représentant des Usagers du port
Monsieur FONDERE, Représentant des Usagers du port
Monsieur FAITICHE, Représentant des Usagers du port
Monsieur INFANTE, Représentant des Constructions et réparations nautiques
Monsieur VIDAL, Représentant des Associations Sportives et touristiques
Monsieur MICHELET, Représentant des services nautiques
Monsieur BONIFAY, représentant de la CCI du Var

Etaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des services
Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur LAUSSEL, Représentant des Transports Maritimes et Terrestres du Littoral Varois
Monsieur GRIMARD, Chef du Pôle des plans d'eau
Madame CADIOU, Cheffe du Pôle financier
Madame BLATT, Cheffe du Pôle Administratif et Juridique
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des ports
Monsieur EYRAUD, Maître de Port
Monsieur AUDIBERT, Maître de Port

Étaient excusés :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur POLYCARPE, Chef du Pôle Opérationnel
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités nautiques-pêche plaisance

Envoi des Convocations par mail le 28 Mars 2024

Envoi des Documents par mail le 5 Avril 2024

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : Finances - Compte Financier Unique 2023
3. Projet de délibération : Reprise des résultats au budget 2024
4. Bilans d'activité 2023
5. Statistiques 2023
6. Projet de délibération : Création de tarifs dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers
7. Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI
8. Projet de délibération - COMMANDE PUBLIQUE : Infrastructures et systèmes numériques – Acquisition de matériel informatique, accord-cadre à bons de commande
9. Projet de délibération : Convention de fourniture de carburant détaxé au SDIS du Var
10. Modifications du règlement des conditions d'usage et de tarification applicable aux postes d'amarrage et aux outillages publics

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 10h09. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 27 MARS 2024.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 27 Mars 2024.

En réponse à M.INFANTE souhaitant plus d'explications sur le type de bateaux accueillis en tant que « bateaux patrimoniaux », il est indiqué qu'une commission attribue les places avec une volonté de promouvoir les voiles latines sans s'interdire la possibilité d'accueillir des bateaux historiques comme « France » ou d'autres. C'est l'examen du dossier par la commission qui validera le choix.

M.BRUNEL précise qu'il y a 25 postes dédiés aux bateaux de tradition.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. BRUNEL rappelle que le compte financier unique retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos.

Il comprend également les éventuels restes à réaliser.

Il se présente comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		185 825,73
Opérations de l'exercice	2 223 677,89	2 519 891,93
Résultat de clôture	482 039,77	
Restes à réaliser		
Résultat définitif	482 039,77	
Libellé	Dépenses	Recettes

SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		499 633,10
Opérations de l'exercice	9 719 008,72	10 515 137,26
Résultat de clôture	1 295 761,64	
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat définitif	1 295 761,64	
TOTAL CUMULE	1 777 801,41	

En réponse à M.FONDERE, Mme CADIOU rappelle l'augmentation de tarifs de 3% en 2023, ce qui permet de considérer que c'est quasiment l'effet prix qui engendre la hausse du chiffre d'affaires avec le bémol apporté par M.BRUNEL qui indique que la hausse n'a été effective qu'au 1^{er} avril 2023.

En réponse à M.BELLAGUET, il est précisé que les subventions de la région et de l'agence de l'eau portaient sur le financement des cuves de la station d'avitaillement.

M.INFANTE précise que les 11 058€ des travaux de fibre du CCN ont préalablement été payés à l'entreprise dans le cadre du marché l'article 3.1.21 de son marché et il serait souhaitable de les récupérer. Toutefois, comme le rappelle M. L'HENAFF, les services techniques de la Ville gèrent ce dossier en intégrant toutes les défaillances et les règlements perçus.

Il est précisé à M.VIDAL que c'est la banque elle-même qui a proposé un taux plus avantageux au moment de la souscription d'un emprunt en fin d'année 2023.

Il est rappelé à M.INFANTE que le financement des investissements ne peut être pris sur l'excédent du budget de fonctionnement.

Face à la proposition de M. BONIFAY sur les demandes d'aide de l'Etat, il est convenu de contacter les services de la CCI ultérieurement.

En l'absence d'autre question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET 2024

M. BRUNEL indique que les résultats constatés pour les ports de plaisances d'Hyères sont :

- pour la régie du Port Saint Pierre :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 1 295 761,64 €
- Excédent section d'investissement : 482 039,77 €

- pour la régie du Port de l'Ayguade :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 17 985,26 €
- Excédent section d'investissement : 215 432,87 €

- pour la régie du Port de la Capte :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 78 710,61 €
- Excédent section d'investissement : 237 977,50 €

- pour la régie du Port Auguier :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 7 886,80 €
- Excédent section d'investissement : 99 048,92 €

- pour la régie du Port du Niel :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 51 871,60 €
- Excédent section d'investissement : 87 973,17 €

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – BILANS D'ACTIVITE 2023

M.BRUNEL propose un récapitulatif du bilan d'activités 2023 du Port SAINT-PIERRE :

- Infrastructures portuaires :
- 1 408 postes d'amarrage à flots et 166 emplacements à terre
(ZA : 57 et port à sec : 109)
- 5 zones techniques :
 - 1- Station carburant, 2 cuves de 100 m³, 12 pompes
 - 2- Station mobile, 2 pompes/4 pistolets- que du carburant sans plomb
 - 3- Zone de carénage, 9 860 m² dont la mini déchetterie
 - 4- Port à sec, 4 650m² pour env. 109 bateaux
 - 5- Fourrière, 500m² pour env. 12 bateaux
- 41 commerces sur une surface de 3 974m²

- Activités de la régie :
- Liste attente : 21 postes attribués sur 905 inscrits
- Manutentions ZA : 2 910 en 2023, baisse de 5% liée à l'interdiction de lavage
- Manutentions Port à Sec : 2 750 en 2023, baisse de 12% liée à la saison très venteuse
- Vente carburants : baisse en Juillet suite à la dégradation accidentelle de la pompe de carburant détaxé du 12/06 au 03/08 + mauvaises conditions climatiques
- Dépendances du domaine Public : env. 829 K€, soit env. 9% des recettes du port

- Environnement :
- Station de traitement des eaux noires et grises à la station carburant
- En 2023 : 16 prélèvements et 64 analyses réalisées entre Juin et Septembre au niveau des 4 bassins

- Finances :
- L'Instabilité économique a entraîné une hausse des coûts de l'énergie
 - +16,7% pour le marché des travaux maritimes,
 - +37,8% pour le marché des pontons
 - +10,8% pour le marché des Trav. Electriques et eau
- Mode de paiement : Paiement en ligne : 11% en 2023 alors que 1% en 2022
- Clôture de l'exercice : résultat net global de 1 777 801€
- CA : 10,2 M€ (+5,15%)
- Capitale restant dû : 7,6 M€ en 2022 et 6,8 M€ au 31.12.2023
- Capacite de désendettement : 2,88 années

- Administration :
- Nombreuses animations sur le port (concerts, feux d'artifice, nuitées artisanales)
- Evènements nautiques prestigieux (SOF, rassemblement des grands Banks etc..)
- Chalet de l'Office du Tourisme en juillet et aout- 9h-12h30 / 15h30-18h45

En réponse à M.BELLAGUET, il est indiqué que les résultats d'analyses des eaux sont satisfaisants et permettent d'exploiter la zone de carénage au regard des analyses effectuées au droit du rejet de la zone.

M.L'HENAFF indique être toujours dans la démarche « Ports Propres », au stade ultime de la bibliographie. La partie technique préconisée est achevée (traitement des eaux de carénage et des eaux de ruissellement) et il convient maintenant de mettre en place la partie administrative dont Mme BLATT est en charge.

Il est confirmé à M.INFANTE que le chalet de l'Office du Tourisme sera à nouveau sur le port, dos au soleil en face du quai d'honneur, face à l'emplacement de l'année dernière.

A la demande de M.FONDERE, il est précisé que l'achat de 2 Ekopoles supplémentaires (robot de nettoyage de surface des plans d'eau) est au budget. Ils pourront être placés sur le 3^{ème} bassin.

M.L'HENAFF a relevé 2 coquilles dans le bilan d'activité à modifier avant leur présentation en CCSPL :
- Page 20 : la navette n'est pas gratuite.
- Page 36 : la station mobile est saison hivernale est stockée au quai d'accueil et non au quai des loueurs.

Plus aucune question n'étant posée, M. BRUNEL propose de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – STATISTIQUES 2023

M.GRIMARD présente une synthèse de l'année 2023 :

Abonné : 644
Professionnel : 204 postes (82 postes abonnés et 122 postes passagers)
C.L.D. env. 260 bateaux en moyenne par mois
Réservations saisonnières : Moyenne estivale* : 147 bateaux/mois
Moyenne hivernale* : 64 bateau/mois
Escale ou prolongation : Moyenne estivale : 453 bateaux/mois
Moyenne hivernale : 120 bateau/mois

Minimum de 78 bateaux en janvier, soit une moyenne d'3 bateaux entrant par jour pour une durée moyenne de 21 nuits, soit une cinquantaine de bateaux présents par jour ,
Maximum de 864 bateaux en Août, soit une moyenne de 30 bateaux entrants par jour pour une durée moyenne de 4 nuits, soit une centaine de bateaux présents par jour.

**Période estivale : Mai à Octobre*

**Période hivernale : Novembre à Avril*

En réponse à M.MICHELET, il est indiqué qu'aucune statistique n'est faite sur les bateaux ne bougeant pas de leur poste. Toutefois, une démarche a été engagée afin d'identifier ces bateaux « ventouse » auxquels un rappel au règlement a été fait (minimum de sortie à l'année imposée et maintien en bon état de navigation des unités présentes dans le port).

Par ailleurs, il est fait état de bateaux en fourrière dont une procédure vient d'être mise en place avec l'envoi en destruction dernièrement de 3 bateaux. Actuellement, 5 bateaux sont en procédure de fourrière.

M.BELLAGUET revient sur le calcul de la taxe de séjour calculé forfaitairement sur une base de 3 personnes par bateau présent dans le port. Cette taxe, payée à la Métropole, lui semble anormale et il juge que cela devrait être les usagers autres que les passagers qui paient cette taxe. Si les services portuaires rejoignent M. BELLAGUET sur cette analyse, il est rappelé que c'est une délibération métropolitaine qui s'impose.

En réponse à M.FONDERE souhaitant connaître le nombre de jours où le port n'accepte plus de navires supplémentaires, M.GRIMARD précise qu'il est rare de refuser du monde. Toutefois, il est indiqué que le port est particulièrement tendu le vendredi soir et les jours de grand vent. M.FONDERE s'inquiète des conséquences de l'installation d'une Zmel et du nombre de navires qui pourraient être amenés à se réfugier dans le port en cas de mauvais temps. M. MICHELET explique que les mouillages d'une ZMEL sont plus sûrs que les mouillages par ancrage simple. Il est également rappelé qu'en cas de mauvais temps, il est donné la possibilité au capitaine de bateau de mouiller à l'abri.

M. L'HENAFF rappelle que la ZMEL du Port St Pierre ne pose pas de problème et qu'une demande d'étude globale de fonctionnement sur le bassin, de Carqueiranne au Lavandou, a été faite afin d'avoir une vision plus large de la situation au regard des différentes ZMEL prévues, des différents ports, des différentes baies et des effets report engendrés.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : CREATION DE TARIFS DANS UN OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

La récurrence des périodes de restriction d'utilisation d'eau potable durant les épisodes de sécheresse a conduit les services des ports à mettre en œuvre un système de nettoyage des coques de bateau à partir d'eau de mer avec rinçage à l'eau dessalée.

Par ailleurs, l'organisation de régates de bateaux de prestige implique la possibilité pour les participants de pouvoir stocker les voiles et le matériel nécessaires dans des containers sécurisés ou des remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire.

Enfin, certains professionnels ont sollicités les services portuaires pour le stationnement sur un emplacement réservé de véhicules nécessaire à leur activité.

S'agissant de la qualité d'accueil au sein des ports d'Hyères, il apparait opportun de revoir la politique tarifaire relative à ces prestations et de créer de nouveaux tarifs pour :

- L'utilisation du nettoyeur à haute pression
- Le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire
- Le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire Professionnelle

Prestation	Tarif
<p><u>Fixation d'un tarif pour utilisation du nettoyeur haute pression</u></p>	<p>4 €HT /ml du navire en arrondissant la longueur du bateau aux valeurs entières :</p> <p><i>Exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour un bateau de 6,30m : Taille du bateau est inférieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 6m et le prix sera de : 6x4= 24 €HT - Pour un bateau de 6,80m : Taille du bateau est supérieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 7m et le prix sera de : 7x4= 28 €HT
<p><u>Fixation d'un tarif pour le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017</u></p>	<p>4 €HT / m² / mois</p>
<p><u>Fixation d'un tarif pour le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public portuaire</u></p>	<p>150 € HT / container de 20 pieds soit 33 € HT m² / mois</p>

A la demande de M. FONDERE, il est indiqué que le stationnement de container se fera sur tout le domaine public portuaire, mais que cette demande émane des capitaines des 12MJI qui ont besoin de stocker voiles et matériel pour venir régater sur le plan d'eau. M. L'HENAFF précise qu'aucune zone ne sera dédiée à ce stationnement, qu'il s'agira d'action ponctuelle et autorisé après validation de l'autorité portuaire.

M.BRUNEL propose de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN EMPOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein du service administratif du port. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent administratif, afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE : INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Le marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques, arrive à échéance au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1^{er} janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée de un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : Sans montant minimum
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – PROJET DE DELIBERATION : CONVENTION DE FOURNITURE DE CARBURANT DETAXE AU SDIS DU VAR

M. BRUNEL rappelle que la Commune d'HYERES les PALMIERS - Régie du Port Saint Pierre - détient la gestion de la station carburant.

Cette convention vise à fixer les conditions de fourniture au SDIS du Var, les carburant détaxés de type gazole ou super sans plomb 98 en vrac ou en bidon, nécessaires au bon fonctionnement de ses embarcations.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 10 – MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CONDITIONS D'USAGE ET DE TARIFICATION APPLICABLE AUX POSTES D'AMARRAGE ET AUX OUTILLAGES PUBLICS

Il est proposé d'ajouter au titre 5 – PRESTATIONS ANNEXES AUX POSTES D'AMARRAGE, les points suivants :

ARTICLE 5.6 : PRESTATIONS SUR ZONES D'ACTIVITES, SUR ZONES TECHNIQUES DES PREMIER ET TROISIEME BASSINS, SUR TERRE-PLEINS -INFRASTRUCTURES PORTUAIRES.

Les redevances ou les prix unitaires des prestations sont définis par délibération du Conseil Municipal qui en fixe les tarifs.

Article 5.6.1 : Redevance d'utilisation du nettoyeur à haute pression

La récurrence des périodes de restriction d'utilisation d'eau potable durant les épisodes de sécheresse a conduit les services des ports à mettre en œuvre un système de nettoyage des coques de bateau à partir d'eau de mer avec rinçage à l'eau dessalée.

*Tarif : **4 €HT** /ml du navire en arrondissant aux valeurs entières de la manière suivante :*

Exemple :

- Un bateau d'une longueur hors-tout de 6,30 m, longueur inférieure ou égale à 6,50m : longueur arrondie à 6m, le prix sera de : $6 \times 4 = 24$ €HT*
- Un bateau d'une longueur hors-tout de 6,80m, longueur supérieure à 6,50m : longueur arrondie à 7.00 m, le prix sera de : $7 \times 4 = 28$ €HT*

ARTICLE 5.8: «STATIONNEMENT DE VEHICULES» est modifié par «STATIONNEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE»

(Modifié par arrêté n° 31 en date du 10 janvier 2014, n° 1076 en date du 24 juillet 2015)

Les zones de stationnement de véhicule sont définies et réglementées par arrêtés municipaux distincts. Les redevances de stationnement sont fixées par délibération du Conseil Municipal ou décision de Monsieur le Maire prise par délégation du Conseil Municipal

Article 5.8.1 : Redevance de stationnement

Article 5.8.1.1 : Redevance de stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire

Stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public portuaire :

33 € HT m² / mois, soit 150 € HT / container de 20 pieds

Article 5.8.1.2 : Redevance de stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire professionnelle

Stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017 :

4 €HT / m² / mois.

M. BRUNEL propose aux membres du conseil portuaire de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : POLE OPERATIONNEL (présentation en annexe)

M.L'HENAFF présente le système de nettoyage à haute pression à l'eau de mer avec rinçage à l'eau douce dessalée installé sur la zone d'activités.

La carène des bateaux est nettoyée à l'eau de mer par un système de jet haute pression à 200 bars et son rinçage se fait à l'eau dessalée.

Cette aire de carénage satisfait à toutes les demandes «Ports propres».

2ème point : POLE GESTION DES PLANS D'EAU (présentation en annexe)

Il est indiqué que 2 bateaux semi-rigides sont à l'achat et qu'un véhicule terrestre supplémentaire a été acheté.

M.L'HENAFF insiste sur la présence de saisonniers dès le mois d'Avril permettant ainsi plus de présence sur les plans d'eau des ports.

De plus, il est précisé qu'un travail sur les horaires des maîtres de port a été effectué afin de permettre une présence accrue sur les ailes de saison et particulièrement les vendredis, samedis et dimanches soir.

Enfin, les membres du conseil sont informés qu'une campagne de changement de plaques de quai est lancée.

3ème point : SOF 2024

M.L'HENAFF présente les dispositions relatives à la SOF 2024 qui attribuera 49 tickets pour les Jeux Olympiques. Cet enjeu majeur explique la présence importante de compétiteurs et d'équipages avec :

- 856 participants
- 90 nations
- 350 Coachs
- 300 bénévoles

Malheureusement, eu égard aux événements politiques internationaux, les injonctions préfectorales imposent un renforcement de la sécurité, des accès terrestres à différentes zones portuaires et des accès maritimes des différents bassins.

M.FONDERE s'inquiète du stationnement possible pour les usagers et fait référence à une personne en fauteuil roulant qui pourrait être dans l'impossibilité d'accéder à son bateau. M. L'HENAFF indique qu'il s'agit de contraintes préfectorales imposées et propose à M.FONDERE de lui communiquer les coordonnées de cette personne afin de trouver une solution à ce cas particulier.

M.VIDAL rappelle que cette contrainte de stationnement sera de courte durée et que l'événement est majeur.

M. L'HENAFF tient à féliciter l'ensemble des intervenants qui ont su s'adapter aux contraintes imposées dernièrement, pour préserver la 55^{ème} édition de la Semaine Olympique, reconnue mondialement et qui a failli être annulée au regard de la situation géopolitique.

4ème point : CLASSEMENT DU PORT

M.VIDAL souligne les avancées des services portuaires et se dit satisfait de l'évolution du port Saint-Pierre, mais souhaite connaître les conséquences de la campagne de dénigrement du Port faite par le passé sur les réseaux sociaux.

M.BRUNEL rappelle qu'il s'agissait d'un classement NAVILY et des appréciations portées sur leur site. Il est indiqué qu'un suivi est aujourd'hui en place afin d'apporter une réponse à toute personne laissant un commentaire. L'expérience montre que les commentaires négatifs étaient laissés par des capitaines peu scrupuleux du règlement de police du port et des instructions des maîtres de port lors de leur passage au port Saint-Pierre.

M.L'HENAFF relève qu'il y a eu beaucoup d'engagement des services portuaires pour améliorer cet accueil et mettre en lumière la qualité du travail qui était réalisé. Ce travail n'a pu, et ne peut se faire qu'avec les conseils portuaires qui ont donné les moyens supplémentaires en votant les budgets proposés.

Il est rappelé que le classement établi par le magazine avait été réalisé sur de simples statistiques Navily, sans analyse et sans tenir compte du tissu économique, technique et commercial de la zone. Cela était en contradiction avec la présence annuelle des équipes dudit magazine qui testent des bateaux sur le port Saint-Pierre. Leurs classements des ports sont dorénavant basés sur de réelles enquêtes journalistiques.

5ème point : BATEAUX DE TRADITION

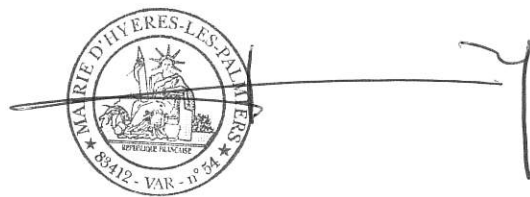
M.FAITICHE souhaite évoquer le vieux bateau de la SNSM et son possible référencement en tant que bateaux de tradition, qu'il juge, par son histoire et son ancienneté, juste. Il est rappelé que ce vieux bateau de travail fait l'objet de visites dominicales et que son référencement serait un remerciement à l'ensemble des bénévoles de la SNSM dont la baie d'Hyères est le site le plus actif.

M.BRUNEL confirme la volonté des services portuaires de valoriser les bateaux de tradition.

Avant la fin du conseil, M. BRUNEL souhaite remercier Camille VENDROUX pour son travail, son sérieux, son application et sa volonté de bien faire. Elle quitte les services portuaires pour une nouvelle vie qui lui est souhaitée la plus radieuse possible.

Les questions diverses étant terminées à 11h43, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port Saint-Pierre.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL